



LA PRESCRIPTION MUSÉALE ET MA VIE PRIVÉE EN 5 QUESTIONS

Explication : ce document vous informe sur la manière dont vos données seront collectées et gérées si vous décidez de participer à une visite sous prescription muséale.

QUI EST RESPONSABLE DE LA GESTION DES DONNÉES RELATIVES À MA PRESCRIPTION MUSÉALE ?

La Ville de Bruxelles est responsable du traitement de vos données. C'est elle qui se porte garante du respect de la confidentialité et des obligations en matière de vie privée (par exemple : répondre à vos demandes de droits, vous informer, garantir l'effacement des données, ...).

QUELLES DONNÉES SERONT UTILISÉES PAR LA VILLE, POURQUOI, COMBIEN DE TEMPS ?

<u>Quoi ?</u>	<u>Pourquoi ?</u>	<u>Combien de temps ?</u>
Les données complétées sur votre prescription muséale (nom, prénom, accompagnement, nom musée).	Afin de prouver votre accès gratuit au musée, obtenir votre consentement et organiser votre visite.	Jusqu'à la fin de votre participation.
Une trace de votre passage.	Afin de remplir nos obligations comptables.	La durée légale de conservation des documents comptables est de 7 ans.
Un feedback anonymisé.	Afin d'évaluer l'efficacité du projet.	Il s'agit d'un feedback sur le projet ; il ne sera en aucun cas fait mention des participant-e-s dans ce bilan purement anonyme.

En dehors de la Ville de Bruxelles, qui aura accès à mes données ?

Les employé-e-s de la Ville dédié-e-s au projet seront seul-e-s destinataires des données.

Votre médecin n'est pas impliqué-e dans l'utilisation des données pour la prescription muséale. Attention, votre médecin conserve un rôle de soignant et iel pourrait inscrire dans votre dossier médical toutes les données qu'iel jugera pertinentes pour votre suivi.

QUELS SONT MES DROITS ?

- **Le droit de retirer votre consentement :** demander de retirer votre adhésion au projet
- **Le droit d'accès :** demander de voir vos données
- **Le droit de rectification :** demander de corriger vos données
- **Le droit à l'effacement :** demander l'effacement de vos données
- **Le droit d'opposition :** demander qu'on stoppe l'utilisation des données
- **Le droit à la limitation du traitement :** demander qu'on suspende l'utilisation de vos données
- **Le droit à la portabilité de vos données :** demander de recevoir vos données dans un format lisible
- **Le droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée :** la Ville de Bruxelles ne fait pas de décision automatisée

Attention, dans certains cas, nous ne pourrions pas répondre à votre demande sans annuler votre participation au projet. Dans d'autres cas, nous ne pourrions pas répondre à votre demande pour des raisons d'obligation légale de conservation.

À QUI PUIS-JE ADRESSER MES QUESTIONS ?

Vous pouvez adresser en première ligne vos questions au Service Culture de la Ville de Bruxelles : cjls.culturesecretariat@brucity.be

Vous pouvez aussi exercer vos droits en contactant directement l'adresse privacy@brucity.be. Attention, nous vous demanderons une copie recto de votre carte d'identité afin de nous assurer de votre identité. Cette copie ne sera pas conservée au-delà d'un an après votre demande.

Toutes vos plaintes et questions peuvent également être adressées à l'autorité compétente :

l'Autorité de la Protection des Données (APD).

Formulaire en ligne de l'APD : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>

Téléphone de l'APD : +32 (0)2 274 48 00 +32 (0)2 274 48 35